

DIRECTION DU BUDGET

DIVISION DES FINANCES LOCALES

**SERVICE DES ETUDES, DU SUIVI DES PRETS ACCORDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE**

Principales Missions	Profil requis	Compétences souhaitées	Aptitudes
➡ Assurer l'examen des demandes de prêts contractés par les Collectivités Territoriales auprès du Fonds d'Equipement Communal (FEC) dans le cadre du comité dédié à cet effet; ➡ Examiner et présenter au visa les arrêtés conjoints relatifs aux prêts accordés aux Collectivités Territoriales ; ➡ Assurer le suivi des prêts accordés aux Collectivités Territoriales par d'autres organismes financiers; ➡ Participer à la mise en œuvre de la déconcentration administrative et assurer le suivi de ce chantier ; ➡ Contribuer aux études relatives à l'élaboration et la refonte des textes juridiques concernant les collectivités territoriales (Réforme de la fiscalité locale, critères de répartition des ressources financières affectées, transfert des compétences de l'Etat aux régions, examen des projets de conventions et des protocoles d'accords...).	Diplôme et Grade : ➡ Etre titulaire, au minimum, d'un Diplôme d'enseignement supérieur permettant l'accès au grade d'administrateur 3^{ème} grade ou à un grade assimilé, et ➡ Etre classé, au minimum, dans le grade d'administrateur 2^{ème} grade ou dans le cadre d'ingénieur d'Etat ou dans un grade à échelonnement indiciaire similaire. Ancienneté minimale : ➡ 2 années de services effectifs en qualité de titulaire ou 3 années de services effectifs en qualité d'agent contractuel ; ➡ Peuvent également postuler au présent poste, les fonctionnaires titulaires ou agents contractuels exerçant la fonction de chef de service, à la date de l'annonce de la vacance de ce poste. Expérience professionnelle : Expérience confirmée dans les domaines liés aux : ➡ Finances publiques; ➡ Finances locales ; ➡ Gestion budgétaire.	☐ Bonne connaissance des textes juridiques régissant les finances publiques, et la gestion budgétaire; ☐ Bonne connaissance des dispositions de la Loi Organique relative à la Loi de Finances et de ses textes d'application ; ☐ Maîtrise du cadre juridique régissant les collectivités territoriales et les finances locales; ☐ Maîtrise des procédures de la gestion budgétaire et d'exécution de la dépense publique ; ☐ Bonne connaissance de la réglementation des marchés publics et de la comptabilité des collectivités territoriales ; ☐ Maîtrise des techniques de programmation et d'évaluation ; ☐ Savoir développer des outils de pilotage et de suivi (Tableaux de bord).	☐ Potentiel de gestion d'équipe et d'encadrement; ☐ Capacité d'analyse et de synthèse; ☐ Sens du relationnel.